



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 01

Convocation : 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTES Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GADRE Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Anne BATAILLE est nommée secrétaire de séance.

059 /2025 - OBJET : SUBVENTION – ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire informe que l'association de la prévention routière des Pyrénées-Orientales a effectué une demande de subvention pour atteindre l'objectif de « zéro tué sur la route ». Il est proposé d'attribuer un montant de 500,00 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'association de la prévention routière des Pyrénées-Orientales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 23 décembre 2025,

Le Maire

M. René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20251211-0592025-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

